

Dématérialisation des marchés publics au 1^{er} octobre 2018

Le 1^{er} octobre 2018 constitue une échéance fondamentale dans la dématérialisation de la passation des marchés publics. A cette date, toutes les collectivités territoriales devront être équipées d'un profil d'acheteur sur internet et publier sur cette plateforme les documents de la consultation pour les marchés publics de travaux, fournitures et services dont la valeur du besoin estimé est égale ou supérieure à 25 000 € HT.

Les acheteurs publics devront en outre procéder à la publication des données essentielles de ces marchés.

Les entreprises, les fournisseurs et les prestataires de service auront donc l'obligation de télécharger les dossiers de consultation et de déposer leurs offres sur une plateforme internet

De plus, la phase d'exécution administrative et financière des marchés publics (notification, correspondances diverses et paiements) sera également dématérialisée. La facturation électronique sera obligatoire via le portail « Chorus-Pro ».

La Commune de La Bresse, le CCAS et l'Office de Tourisme et Loisirs utilisent déjà un profil d'acheteur pour passer leurs marchés de travaux, fournitures et services.

Le profil d'acheteur utilisé est la plateforme AWS www.marches-publics.info où tous les avis d'appel public à la concurrence sont publiés. En complément, ces avis sont mis en ligne sur les sites internet www.marchesonline.com (pour les marchés publics inférieurs à 90 000 € HT), www.boamp.fr (pour les marchés publics supérieurs à 90 000 € HT).

Les professionnels, souhaitant s'informer et répondre aux consultations lancées, devront impérativement consulter la plateforme AWS, où ils pourront télécharger les dossiers de consultation et déposer leurs offres. A compter du 1^{er} octobre 2018 et pour les marchés supérieurs à 25 000 € HT, les offres « papier » ne seront plus acceptées, elles seront considérées comme irrégulières.

Il est aussi fortement conseillé de consulter régulièrement les sites d'annonces de marchés publics www.marchesonline.com et www.boamp.fr où l'on retrouve l'ensemble des publications concernant la Commune de La Bresse, le CCAS et l'OTL de La Bresse.

Le Service des achats & marchés publics se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 03.29.25.40.21).